

Fédération Nationale des Enseignants du Yoga
3 rue Aubriot - 75004 - PARIS
Tél : 01 42 78 03 05 - Fax : 01 42 78 06 27
E-mail : info@fney.asso.fr

Paris, le

Chers amis,

Vous avez souhaité avoir des informations concernant les conditions d'inscription à la F.N.E.Y. et nous vous en remercions.

Vous trouverez dans ce dossier des explications concernant les différents étapes relatives à votre inscription à la Fédération (voir le règlement intérieur pages 7 et 8) et les différents services, gratuits ou payants, dont vous pouvez bénéficier en tant qu'enseignant membre de la F.N.E.Y.

Si vous souhaitez rejoindre la Fédération, vous pouvez dès à présent retourner les documents demandés pages 10, accompagnés de la cotisation dont le montant est le suivant :

soit **155,00 €**, dont 16,00 € d'adhésion à l'UNY , somme qui lui sera directement reversée par la FNEY,
soit **139,00 €**, si vous adhérez à l'UNY par le biais d'une autre association dont vous voudrez bien nous préciser le nom.

Si, toutefois, votre désir est de soutenir uniquement la FNEY en participant aux Assemblées Générales, sans bénéficier d'aucun service proposé par celle-ci (assurance, annuaire, certificat fédéral, séminaire, etc...), vous pouvez simplement régler la cotisation de base de la FNEY soit 102,00 €. Bien sûr, il faut ajouter la cotisation de 16,00 € à l'UNY, si vous ne la réglez pas par ailleurs.

Nous vous rappelons que la cotisation couvre la période du 1^{er} octobre de l'année en cours au 30 septembre de l'année suivante.

Vous remerciant vivement de l'intérêt que vous voulez bien nous porter, nous voulons vous dire combien nous serions heureux de vous accueillir parmi nous.

La Présidente,

Isabelle MORIN-LARBHEY

Le Secrétaire Général,

Patrick TOMATIS



Fédération Nationale des Enseignants du Yoga
3 rue Aubriot - 75004 - PARIS
Tél : 01 42 78 03 05 - Fax : 01 42 78 06 27
E-mail : info@fney.asso.fr

Fondée en 1967, sous la forme d'une Association à but non lucratif régie par la Loi de 1901, la Fédération a inscrit dans ses statuts les objectifs suivants :

- Fédérer les enseignants afin, qu'ensemble, ils puissent, par leur union, organiser leur profession, parfaire leur formation et s'exprimer auprès des Pouvoirs Publics lorsque ceux-ci tendent à prendre des mesures concernant le Yoga.
- Organiser des manifestations et publier des documents ou revues, qui présentent le Yoga sous son authentique dimension.
- Favoriser la formation de nouveaux enseignants, en apportant son aide aux Écoles qui lui sont affiliées, et en soutenant leurs exigences pédagogiques. Dans ce but, a été créé le Comité Inter-Écoles, qui réunit les responsables des E.F.Y..
- Inspirer et mener une réflexion autour des règles de morale et d'éthique professionnelles, en veillant à leur application. Le code de déontologie, élaboré par le Syndicat National des Professeurs de Yoga en est le résultat.

QUE FAIT LA F.N.E.Y. ?

1 - SES ACTIONS

Elle informe les médias et les sollicite lorsque elle organise, entre autre, des manifestations telles que des colloques, des Assises Nationales, ou tout autre événement susceptible d'intéresser les pratiquants comme le grand public.

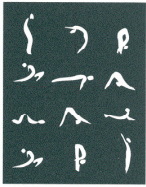
Elle renseigne et guide les enseignants dans le parcours administratif et fiscal nécessaire à l'exercice de leur profession.

Elle accompagne les groupes de recherches Yoga et enfant, Yoga et seniors, à tous les plans (anatomie et physiologie, psychologie). Elle a publié deux revues françaises traitant de ces thèmes.

Elle édite la Revue Française de Yoga. Ce semestriel alterne un numéro « pratique » avec un numéro plus théorique, axé sur les grands thèmes du yoga.

1 - LES ASSISES NATIONALES

Des thèmes choisis au cœur de la pratique et de la philosophie du Yoga servent de point de départ à un dialogue avec différentes disciplines ou voies de recherches actuelles. Ils font l'objet de conférences données par des grands spécialistes dans les domaines concernés, et d'ateliers pratiques destinés à tous ceux qui cherchent une autre manière d'agir, de nouveaux axes de réflexion.



Rappelons les sujets les sujets explorés :

- Le Yoga, l'Homme et l'Univers (Evian, 1983)
- Le Yoga et les Voies de l'Evolution (Paris-Sorbonne, 1985)
- Passages, seuils et mutations intérieures (Saint-Malo, Mont-Saint-Michel, 1987)
- Symboles et Manifestations de l'Energie (Futuroscope de Poitiers, 1989)
- Les spiritualités au carrefour du monde moderne (Paris-Sorbonne, 1992)
- Le sens de la vie (Palais des congrès d'Angers, 2000)
- De la relation corps esprit (Palais de congrès de Dijon, 2003)
- Voies de libération, chemins de libertés (Angers, 2007)
- La joie dans tous ses éclats (Reims, 2012)

Dans les coulisses des Assises...

Des professeurs qui enseignent bénévolement et le font avec enthousiasme,

Une équipe d'organiseurs bien rodée, bénévole, inépuisable, où chacun prend en charge des tâches précises avec professionnalisme et joie.

Des conférenciers heureux de se trouver dans un milieu qui a une grande capacité d'écoute et une soif de découvrir d'autres territoires.

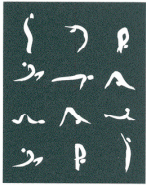
Et côté participants : plusieurs centaines de nouveaux-venus qui, avec leur inscription aux Assises, entrent à l'U.N.Y., apportant ainsi un renouvellement de pratiquant. Ces derniers s'adressent bien souvent aux enseignants de la FNEY pour commencer ou continuer le yoga.

3 - LES SÉMINAIRES

Plus de trente cinq semaines de séminaires sont proposées chaque année dans plusieurs régions de France. Ils cherchent à répondre aux besoins des différentes personnes qui pratiquent le Yoga.

- Ceux qui veulent s'initier au Yoga y trouvent une garantie de sérieux, nécessaire en un temps où les stages de toutes sortes abondent,
- Ceux qui veulent entrer dans une École de Formation y accomplissent des stages probatoires, si l'École à laquelle ils se destinent n'en organise pas elle-même.
- Les stagiaires des Écoles, tenus de faire chaque année un séminaire d'une semaine, les font dans les stages de la F.N.E.Y., sauf si leur École en organise.
- Les pratiquants inscrits à l'U.N.Y., qui ne se destinent pas à l'enseignement, y reçoivent un approfondissement de leur expérience en Yoga.
- Les enseignants, enfin, en conformité avec le règlement intérieur de la Fédération, participent à ces stages au moins une année sur trois ; les deux autres années, ils peuvent choisir un stage dit « agréé ».

Des conférences suivies, ou des thèmes de travail précis caractérisent l'enseignement dispensé lors de certains séminaires.



4 - LES SERVICES PROPOSÉS AUX ENSEIGNANTS

- Assises,
- Séminaires,
- Revue Française de Yoga,
- Annonces dans les Carnets du Yoga.

... sont des « services-payants ». Ils n'en exigent pas moins le travail de nombreux bénévoles, notamment pour les séminaires, afin de rechercher les plus beaux lieux présentant le meilleur « rapport qualité-prix »

Conseils juridiques gratuits

Ils vous seront dispensés à l'occasion d'un forum professionnel abordant les aspects comptables et fiscaux relatifs à l'exercice de notre profession.

Vous pouvez aussi nous consulter par mail ou par téléphone si vous devez faire face à des problèmes particuliers.

Assurance etc...

qui vous couvre comme enseignant (ainsi que votre remplaçant éventuel) ou en tant que simple pratiquant.

Relation etc...

La F.N.E.Y. a pour fonction de représenter ses enseignants auprès des administrations et institutions diverses. Elle s'attache à les représenter d'une manière efficace et positive, tout en cherchant à obtenir l'élaboration d'un véritable statut de l'enseignant de yoga.

Informations pratiques concernant les cours des enseignants titulaires

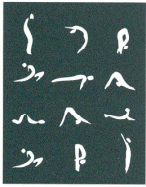
Pour les enseignants, elles se font par :

- L'envoi gratuit de listes d'enseignants de la F.N.E.Y. à toute personne qui en fait la demande, si elle n'a pas internet,
- La mise à jour de l'annuaire des enseignants diffusé sur notre site web www.lemondedyoga.org. Sachez qu'il est visité chaque jour par plusieurs centaines de personnes.
- Une information auprès des groupes (comités d'Entreprises, Maisons de Jeunes, Foyers du Troisième âge, accueils des handicapés etc.) qui expriment le désir de mettre en place des cours de Yoga dirigés par des enseignants sérieux et diplômés.

La F.N.E.Y. tente ainsi de faciliter la vie professionnelle de ses membres.

Le certificat fédéral

Il est remis uniquement aux enseignants titulaires à jour de **leur stage annuel obligatoire**, organisé ou agréé FNEY. Il vous parviendra avec l'accusé réception de votre adhésion. Il faudra donc nous adresser une attestation de présence pour le stage que vous avez effectué. Nous vous rappelons que cette décision - le stage annuel obligatoire, pardon d'insister - a été prise en Assemblée Générale par les membres de la FNEY. Il est le garant du sérieux et de la solidité de votre formation. Il est de plus en plus demandé au sein d'organismes recevant du public (MJC, centres sociaux, comité d'entreprise).



Fédération Nationale des Enseignants du Yoga
3 rue Aubriot - 75004 - PARIS
Tél : 01 42 78 03 05 - Fax : 01 42 78 06 27
E-mail : info@fney.asso.fr

Le Syndicat National des Professeurs de Yoga (S.N.P.Y.)

Le Syndicat a une place unique et très particulière dans le paysage français du Yoga. Il est, en effet, le seul organisme de type syndical existant dans cette profession. Fondé en 1967, il propose des services permettant de solutionner certains problèmes administratifs :

- il informe sur les démarches à effectuer vis-à-vis des divers organismes (sécurité sociale, URSSAF, direction générale des impôts, caisses de retraites), démarches obligatoires lorsque l'on s'installe en profession libérale,
- il propose aussi la protection dans l'exercice de votre activité, grâce à une assurance responsabilité civile professionnelle, l'assistance juridique et fiscale permanente, le conseil et la formation à la comptabilité, d'éventuels plans épargne, assurance retraite et régime de prévoyance,
- enfin, il assure la défense gracieuse de vos intérêts, lorsqu'un conflit vous oppose à l'administration,
- il a élaboré le code d'éthique et de déontologie,
- il a établi un référentiel métier des Enseignants de Yoga.

Pour y adhérer, il faut :

- Enseigner le yoga, à la suite d'une formation spécifique. Cette formation doit être reconnue par une fédération française ou étrangère, ayant passé une convention avec le Syndicat. Si le candidat n'a pas de formation reconnue, il fournira, dans son dossier, l'exposition précise et détaillée de son cursus, afin de permettre au Bureau du Syndicat de prendre une décision.
- Être prêt à remplir les conditions administratives et fiscales, en conformité avec la loi.
- Présenter un dossier d'inscription, dont le contenu sera apprécié par le Conseil d'Administration.
- Acquitter une cotisation annuelle (du 1^{er} octobre au 30 septembre).



Fédération Nationale des Enseignants du Yoga
3 rue Aubriot - 75004 - PARIS
Tél : 01 42 78 03 05 - Fax : 01 42 78 06 27
E-mail : info@fney.asso.fr

F. N. E. Y. Gestion

Ce service est destiné aux enseignants qui ont :

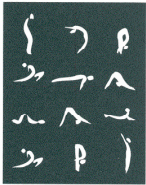
- une activité réduite qu'elle soit complémentaire ou non d'une autre activité, sans le désir alors d'acquérir un jour le statut libéral.

FNEY-Gestion vous aide en transformant sous forme de salaire les cotisations versées par les stagiaires de vos cours, ou la rémunération des organismes qui veulent vous employer et vous payer sous forme d'honoraires.

Quels sont les avantages de ce service?

- vous constituer une clientèle qui vous soit propre, et qui vous reste acquise lors de votre installation en libéral;
- ne pas avoir de soucis de gestion, soit une tranquillité administrative et comptable;
- être avisé sitôt que cela devient plus intéressant pour vous d'avoir un statut de profession libérale ;
- une entière transparence.

Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de demander **un dossier au service comptabilité au 01 42 78 93 35 ou par mail : compta@efy.asso.fr**



INFORMATIONS

Nous publions les conditions d'entrée et de participation à la Fédération Nationale des Enseignants du Yoga, avec les quelques modifications apportées par le dernier Conseil d'Administration.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA F.N.E.Y.

1 - ADMISSION

Toute personne qui désire devenir membre de la F.N.E.Y. doit exercer le yoga à titre de praticien Enseignant.

La demande d'adhésion sera présentée par écrit, sous forme d'un dossier à remplir.

Le Conseil d'Administration décidera de l'admission (conformément à l'article 9 des Statuts). Il peut déléguer ses pouvoirs à une Commission d'Admission nommée par lui. Si, après examen, le dossier de candidature ne paraît pas suffisant, la F.N.E.Y. peut réserver son jugement.

2 - ENSEIGNANT STAGIAIRE

Tout membre nouvellement admis à la F.N.E.Y. y entre en qualité d'enseignant stagiaire. Il pourra devenir enseignant titulaire après accord du Conseil d'Administration au terme d'une période qui dépend de la formation qu'il a reçue et des stages annuels qu'il effectuera.

- a) Les stagiaires des Écoles Françaises de Yoga, affiliées à la F.N.E.Y., demeurent enseignants stagiaires pendant une durée d'un an après l'obtention de leur certificat de formation (Certificat Fédéral). À l'issue de cette année, durant laquelle ils doivent accomplir un séminaire F.N.E.Y. d'une durée d'une semaine (au cours duquel ils ont un entretien pédagogique avec le responsable du stage), ils deviennent enseignants titulaires.
- b) La Commission d'Admission, après une étude approfondie de dossier et à titre exceptionnel, peut décider d'admettre comme enseignant stagiaire, un enseignant de yoga qui n'aurait pas été formé dans une École affiliée ou connue. Après quatre ans, pendant lesquels il aura effectué quatre stages organisés par la F.N.E.Y., cet Enseignant obtiendra le titre d'enseignant titulaire. La Commission d'Admission peut également décider sur dossier du passage de l'état d'enseignant stagiaire à celui d'enseignant titulaire, lorsque la particularité de la situation l'exige.

L'admission définitive au titre d'enseignant titulaire de la F.N.E.Y. sera prononcée par le Conseil d'Administration qui prendra sa décision après avoir examiné le dossier présenté par la Commission d'Admission, et conformément aux critères définis par l'article 8 des Statuts.

NOTA : Si, à la suite des 3 ou 4 ans de formation d'École et après avoir effectué les stages annuels demandés par elle, le Certificat de Formation n'est pas délivré, il sera demandé à l'enseignant stagiaire d'effectuer, chaque année, un stage organisé par la F.N.E.Y.. Sa titularisation interviendra un an après avoir obtenu le Certificat de Formation.



3 - ENSEIGNANT TITULAIRE

Afin de préserver la qualité de l'Enseignement du Yoga transmis par les enseignants inscrits sur l'annuaire de la F.N.E.Y., et afin de promouvoir l'élévation constante du niveau de cet Enseignement, l'Assemblée Générale du 22 octobre 1978 a adopté, à l'unanimité, la règle de Formation Continue suivante :

- Tout enseignant de la F.N.E.Y. est tenu de participer chaque année à une rencontre d'une semaine.
- Sur un cycle de 3 années consécutives, il participe une année à un stage organisé par la F.N.E.Y.. Il peut choisir, les deux autres années, entre les stages organisés soit par la F.N.E.Y., soit par d'autres Associations. Toutefois, les stages qui ne sont pas organisés par la F.N.E.Y. doivent être reconnus par elle. Les conditions de cette reconnaissance sont les suivantes :

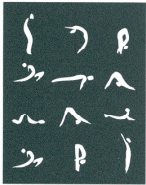
a) Pour les stages qui ont lieu en France :

- qu'ils soient organisés par des Associations affiliées à l'Union Nationale de Yoga (U.N.Y.),
- que l'Enseignant responsable du stage soit depuis au moins 6 ans enseignant titulaire de la F.N.E.Y.,
- que le stage soit d'une durée minimum d'une semaine.

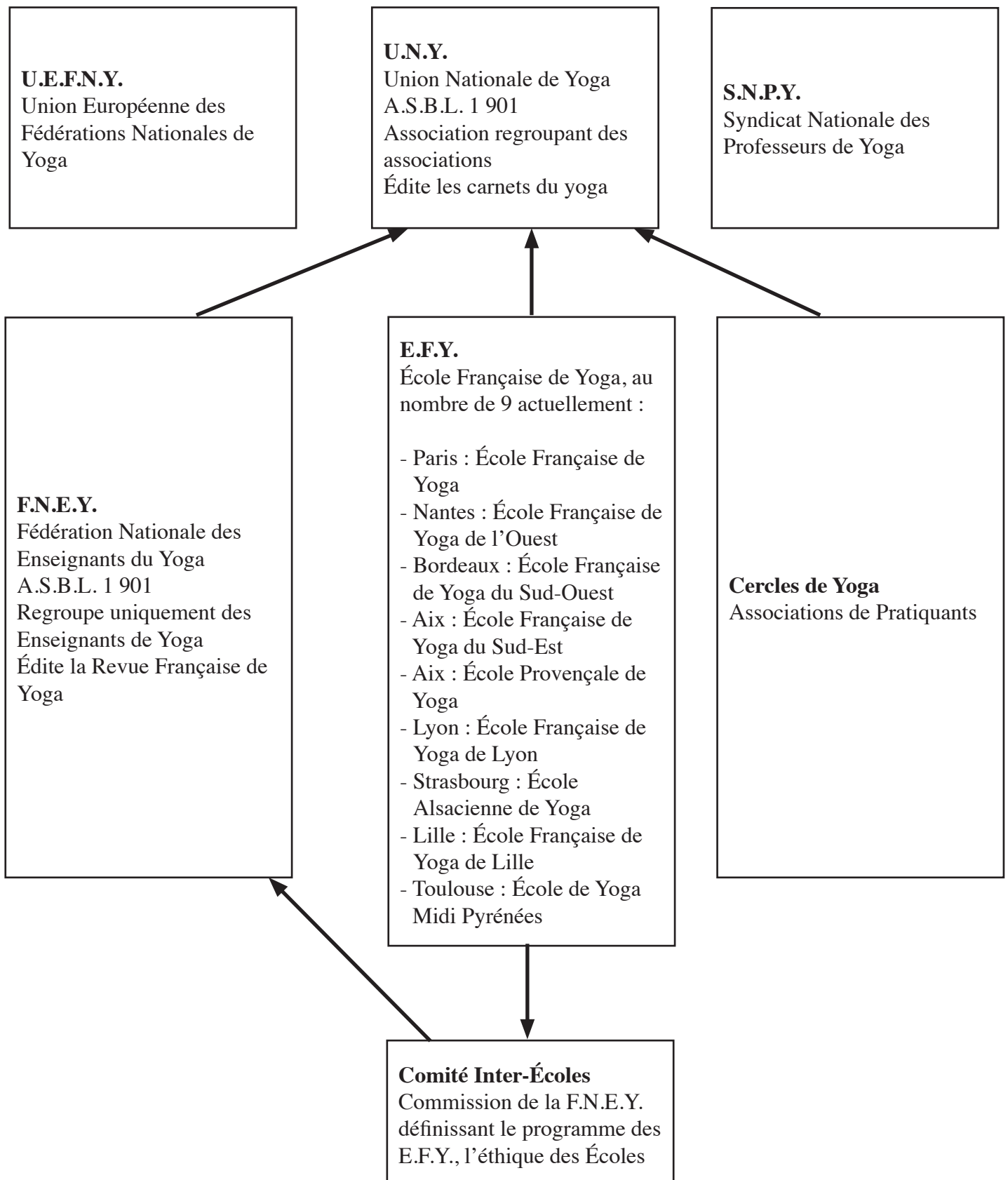
b) Les stages qui ont lieu à l'étranger doivent être reconnus en tant que stage de Formation Continue par l'une des Fédérations (étrangères) affiliées à l'Union Européenne des Fédérations Nationales de Yoga (U.E.F.N.Y.).

Un recueil des séminaires agréés par la F.N.E.Y. est gracieusement envoyé chaque année à tous les enseignants membres de la F.N.E.Y.

Conformément aux Statuts, la F.N.E.Y. se réserve le droit de reconsidérer l'adhésion de l'enseignant, si celui-ci ne règle plus ses cotisations, ne participe plus aux stages, contrevient gravement à la déontologie de la Profession ou porte préjudice à la F.N.E.Y..



ORGANIGRAMMES DES DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS





INSCRIPTION A LA F.N.E.Y.

PIÈCES A FOURNIR

- 2 **photos** d'identité récentes,
- **une attestation d'enseignement** (voir page 11), accompagnée, si possible, de pièces justificatives,
- la **fiche de candidature** du dossier remplie et signée (voir page 12),
- **une lettre manuscrite**, d'une page environ, où le ou la candidat(e) se présente, en expliquant ses motivations à l'enseignement et les raisons pour lesquelles il ou elle désire s'inscrire à la F.N.E.Y.,
- **une attestation de formation** terminée ou en cours :
 - pour les candidat(es) qui ont terminé leur École de formation, joindre une photocopie du certificat obtenu,
 - pour les candidat(es) en cours de formation dans une École, joindre une attestation d'inscription délivrée par l'École.
- **le montant de la cotisation annuelle** (voir lettre d'appel de cotisation en première page de ce dossier).



ATTESTATION D'ENSEIGNEMENT

Je, soussigné(e)

demeurant :

.....
.....
.....

déclare enseigner le yoga depuis

.....(date complète)

Fait à, le

Signature :



FICHE DE CANDIDATURE

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Tél :

E-mail :

Date de naissance : / / / / / / / / / /

Lieu:

Nationalité :

ACTIVITÉS EXERCÉES

.....

FORMATION GÉNÉRALE

.....
.....

PRATIQUE DU YOGA

Année

Formateurs

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Certificat de formation :

obtenu en _____ à l'École : _____

formation en cours à l'École : _____

Fait à, le